

*host* » (maladie homologue) et l'érythème noueux lépreux [n.d.l.r.: les médicaments orphelins sont des médicaments avec un statut particulier, destinés au traitement de maladies rares]. Il est dès lors primordial de respecter les avertissements et les mesures de précautions concernant les effets indésirables – notamment la nécessité d'une contraception adéquate chez les femmes en âge de procréer [n.d.l.r.: dans *Martindale* (33<sup>ème</sup> édition), il est mentionné que les hommes dont la partenaire est fertile doivent aussi utiliser un moyen de contraception pendant un traitement par la thalidomide, bien qu'on ne sache pas si la thalidomide se retrouve dans le sperme].

D'après K.J.M. Schimmel et J. van der Wal: Thalidomide. Softe-non nu softe-oui ? *Pharma Selecta* **18**, 69-72 (2002)

K.L. Wu et P. Sonneveld: Thalidomide: nieuwe toepassingen voor een oud geneesmiddel. *Ned. Tijdschr. voor Geneesk.* **146**, 1438-1440 (2002)

## Note de la rédaction

Aux Etats-Unis, la spécialité Thalomid (avec comme substance active la thalidomide) est disponible comme médicament orphelin pour le traitement de l'érythème noueux lépreux. Aucune spécialité à base de thalidomide n'est actuellement enregistrée en Belgique ou dans les autres pays de l'Union Européenne. En Belgique, la thalidomide peut être obtenue selon des modalités particulières fixées par arrêté royal et ministériel, pour traiter un certain nombre d'affections précisées officiellement. L'avis d'un spécialiste en dermatologie, en hématologie ou en gastro-entérologie attaché à une institution universitaire et désigné à cet effet et/ou l'avis d'un comité d'éthique, de même qu'une justification du traitement sont notamment requis. Pour tout renseignement: Service d'Information de la Direction générale de la Protection de la Santé publique: Médicaments (antérieurement: Inspection Générale de la Pharmacie), tél. 02/227.55.44 ou 02/227.55.68.

---

### EN BREF

- Un concentré de **protéine C**, dérivé du sang, est disponible depuis peu en spécialité injectable (CEPROTIN) pour le traitement et la prévention des complications thrombotiques liées au déficit en protéine C. Des déficits congénitaux, quantitatifs ou qualitatifs, en protéine C sont associés à un risque accru de thrombose veineuse. Les déficits sévères sont rares et se traduisent par des troubles graves chez le nouveau-né. L'administration de protéine C n'est indiquée que dans les déficits sévères, et son coût est élevé. Des réactions anaphylactiques et des hémorragies ont été décrites, et comme avec tous les dérivés du sang, il existe un risque de transmission infectieuse [*La Revue Prescrire* **22**, 658-659 (2002)]. Le déficit en protéine C doit être distingué de la résistance à la protéine C activée, un trouble beaucoup plus fréquent, dû à une mutation («factor V Leiden») au niveau du facteur de coagulation V, et qui expose aussi à un risque thrombotique accru.